



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 37528

Texte de la question

Après les difficultés connues il y a quelques années par les hôpitaux situés en milieu rural et en particulier par l'hôpital de Saint-Flour, M. Alain Marleix est intervenu à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics et en particulier auprès du ministère de la santé en faveur de leur modernisation et donc de la pérennisation. Il avait obtenu des crédits très conséquents pendant plusieurs exercices budgétaires et avait obtenu en 1995 un état décisif sur intervention personnelle du Premier ministre d'alors : l'attribution d'un scanner à l'hôpital de Saint-Flour. Aujourd'hui les résultats sont là et cet outil médical de premier ordre est devenu un instrument majeur de développement de ce centre hospitalier qui génère un grand nombre d'emplois dans la région de Saint-Flour. En conséquence, il demande à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale de bien vouloir lui préciser les intentions des pouvoirs publics concernant cet hôpital à la lumière du nouveau schéma régional de santé d'hospitalisation. Il souhaite vivement qu'une coopération s'intensifie avec le CHRU de Clermont-Ferrand et les autres hôpitaux - ce qui est un gage de progrès et de stimulation - mais il demande que cet hôpital ne devienne pas un simple appendice d'un « supercentre hospitalier » basé dans la métropole régionale. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet et les moyens financiers indispensables qui doivent être mis en oeuvre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de Mme la secrétaire d'Etat sur la place de l'hôpital de Saint-Flour, à la lumière du récent schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) de la région Auvergne. Il fait part notamment de son souhait de voir se développer la coopération interhospitalière entre les établissements de la région tout en préservant l'autonomie de chacun. Soucieuse de l'existence d'un dispositif de soins hospitaliers de qualité dans la région Auvergne, l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) a tenu à confirmer la place importante qu'occupe le centre hospitalier de Saint-Flour comme hôpital de proximité. A ce titre, le maintien de la maternité et du scanner dans cet établissement a été décidé, de même que le schéma spécifique consacré aux urgences, arrêté le 31 mars 1999, a prévu l'existence dans cette localité d'une unité de proximité de traitement et d'orientation des urgences et d'un service mobile d'urgence et de réanimation. Il convient de préciser que ces orientations s'inscrivent parfaitement dans les considérations qui inspirent l'ensemble des SROS de deuxième génération visant à organiser l'offre de soins hospitaliers en réseaux gradués, où les hôpitaux de proximité ont toute leur place. Pour ce qui concerne le CHU de Clermont-Ferrand, celui-ci doit demeurer un pôle de référence compte tenu de sa vocation de haute technicité médicale. Les autres établissements de santé gardent leur autonomie tout en s'inscrivant dans une organisation où le développement de la coopération interhospitalière et l'amélioration des liaisons avec la médecine ambulatoire doivent permettre de renforcer la continuité, la sécurité et la qualité des prises en charge. Enfin, pour soutenir la mise en oeuvre de ce dispositif, l'ARH a mis en place un fonds de santé publique pluriannuel dont pourront bénéficier les établissements répondant aux objectifs du nouveau schéma.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37528

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6677

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5291